

Strasbourg, 23 août 2024

GT-CS(2024)5

**COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE
(CDDEM)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
(GT-CS)**

**RAPPORT DE LA 1^{ère} RÉUNION
(Réunion en ligne, 8-9 juillet 2024)**

Note du Secrétariat
établie par la
Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Le Groupe de travail du CDDEM sur la participation de la société civile (GT-CS) a tenu sa 1ère réunion en ligne les 8-9 juillet 2024 (9h30 – 13h00). La réunion a été facilitée par le Secrétariat (Secrétaire du CDDEM Mme Urška Umek) avec l'approbation du GT-CS, en attendant l'élection du/de la Président-e, du/de la Vice-président-e, du Bureau et des membres des groupes de travail du CDDEM dont les dépenses seront couvertes par le Conseil de l'Europe¹.

1. Ouverture de la réunion et ordre du jour

Le Secrétariat ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants, dont la liste figure à l'Annexe I. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II.

2. Informations du Secrétariat

Le Secrétariat présente les trois tâches du GT-CS, conformément au [mandat](#) du groupe de travail adopté lors de la première réunion plénière du CDDEM, et propose un calendrier pour les mener à bien:

- Orientations pour renforcer la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe, y compris en ce qui concerne un code de conduite du Conseil de l'Europe sur l'engagement de la société civile (échéance : 30 octobre 2024).
- Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#) actualisée sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe (échéance : 31 décembre 2025)
- Contribution au rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2018\)11](#) sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe à préparer par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) (échéance : 1er octobre 2024).

Se référant à la Résolution [CM/Res\(2021\)3](#) du Comité des Ministres sur les comités intergouvernementaux et organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, qui s'applique *mutatis mutandis* aux groupes de travail, le Secrétariat fournit des informations sur le rôle, la composition et les méthodes de travail du GT-CS, y compris la possibilité de confier certaines tâches spécifiques (de rédaction) à un ou plusieurs rapporteurs et de recourir à des consultants externes pour accomplir des tâches spécialisées qui ne peuvent être réalisées par les membres du groupe de travail ou par le Secrétariat. Il a également été souligné que les réunions du GT-CS se tiendraient en ligne ou dans un format hybride, ce qui permettrait à tous les membres et participants intéressés de contribuer à l'élaboration des résultats tout en garantissant la rapidité et la rentabilité du processus de rédaction.

Le Secrétariat présente aussi le rôle normatif du Conseil de l'Europe, en se référant aux conventions, recommandations, résolutions et lignes directrices qui constituent le fondement de la vision prospective de l'Organisation et qui guident son développement continu. L'élaboration de normes est un processus dynamique qui repose sur l'identification et l'analyse de questions nouvelles et émergentes. Ce travail est effectué par des comités intergouvernementaux dotés d'une expertise spécialisée, soutenus par les contributions d'experts et de parties prenantes externes, notamment les participants et les observateurs auprès des comités. La mise en œuvre de ces normes est facilitée par des échanges entre les États membres et des projets de coopération avec des États individuels. En outre, les normes sont prises en compte par la Cour européenne des droits de l'homme, en alimentant le développement de la jurisprudence. En fin de compte, les activités normatives de l'Organisation visent à transformer les défis complexes et divers inhérents aux processus politiques, sociaux et économiques en politiques fondées sur les droits humains, l'État de droit et la démocratie, reflétant ainsi les valeurs fondamentales de l'Organisation.

¹ Le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour des experts de sept États membres, sélectionnés sur la base de leur expertise, de leur représentation géographique, de l'équilibre entre les hommes et les femmes et de l'inclusion de différents systèmes juridiques. Les autres États membres peuvent désigner des représentants à leurs propres frais.

3. Discussion de la Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#) actualisée sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe

Le GT-CS examine le texte de la Recommandation CM/Rec(2007)14 existante afin de déterminer si toutes les dispositions restent pertinentes, d'identifier les domaines nécessitant une clarification ou une reformulation, d'envisager de nouvelles questions à inclure et de décider du format du nouvel instrument. Jeremy McBride, président du Conseil d'experts de la COING² sur le droit des ONG et expert scientifique sur le statut juridique des ONG, qui a contribué à l'élaboration de la recommandation existante et a été chargé par le Secrétariat de préparer un document d'information sur les questions à considérer dans la mise à jour de la recommandation CM/Rec(2007)14 en vue de la 1^{ère} réunion plénière du CDDEM, se joint à la discussion et présente le document d'information lors de cette réunion.

La discussion débute par un examen des principes de base qui sous-tendent la recommandation. Les membres du GT-CS débattent du champ d'application des entités couvertes, en particulier de l'inclusion des églises et des organisations de lobbying. Il est souligné que les organisations religieuses sont également couvertes dans la version existante, alors que les entités de lobbying, en particulier celles à but lucratif, ne le sont pas. A ce propos, le GT-CS débat de la différence entre le lobbying et le travail de plaidoyer (*advocacy*) et s'interroge quant à savoir si la différence entre ces deux termes devait être précisée dans le texte révisé. Il est souligné que le fait de désigner le plaidoyer par la société civile comme du lobbying avait amené des restrictions à l'espace civique dans plusieurs pays.

La discussion porte également sur la terminologie à utiliser dans le nouveau document ; le groupe de travail examine la diversité des organisations de la société civile (OSC) qui ont évolué au cours des dernières décennies, telles que celles qui opèrent entièrement en ligne. En outre, en fonction de la tradition juridique des différents pays, tous les groupes de la société civile ne sont pas officiellement créés et enregistrés en tant qu'organisations. Certains membres ont attiré l'attention sur la définition négative du terme « non gouvernemental » par rapport au terme « gouvernemental » et ont exprimé leur préférence pour un concept plus positif et plus inclusif, tout en soulignant que c'est la substance de la définition, et non la terminologie, qui est importante.

Les membres du GT-CS et les participants débattent également de la question de savoir si les individus et les groupes non formels devraient être inclus dans la recommandation actualisée. Les deux peuvent entrer dans son champ d'application, mais l'accent restera probablement mis sur les organisations légalement constituées, ainsi que sur celles qui devraient être reconnues légalement. À cet égard, certains membres ont déclaré que toutes les OSC, quel que soit leur statut juridique, devraient être reconnues comme telles et protégées.

En ce qui concerne les objectifs pouvant être poursuivis par les OSC, des dispositions spécifiques sont examinées en fonction de leurs implications. Il est suggéré d'élargir la portée des objectifs spécifiques, par exemple par le biais du travail avec des questions plus vastes touchant aux droits humains et à l'État de droit. Pour ce qui est du financement, les membres conviennent de l'importance pour les OSC de rechercher des fonds, tout en notant certains défis et restrictions très actuels, tels que le fait d'empêcher les OSC de devenir des canaux pour le financement du terrorisme, ce qui n'est pas abordé dans la recommandation actuelle. La nécessité pour les OSC d'avoir accès à des facilités bancaires et de pouvoir payer leur personnel a été soulignée ; il est aussi souligné que les États peuvent fournir un financement sur la base de critères clairs et objectifs, mais qu'ils devraient également faciliter le financement de la société civile par le biais de cadres juridiques et fiscaux favorables.

La personnalité juridique et la cessation d'activité des OSC font aussi l'objet de discussions approfondies. Le principe d'une prise de décision rapide par les autorités sur le statut juridique des OSC est mis en exergue, car les retards peuvent avoir un impact significatif sur leurs activités. La nécessité d'un cadre juridique clair, transparent et cohérent est soulignée afin que les OSC puissent fonctionner sans obstacles inutiles. Les membres du GT-CS et les participants abordent en outre l'impact des réglementations sur la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, en notant comment certaines exigences peuvent entraver l'activité des OSC. Des membres soulignent la nécessité d'un cadre réglementaire équilibré qui ne surcharge pas les OSC. En ce qui concerne les OSC contrôlées par l'État, il est convenu que les organisations entièrement financées ou contrôlées par les autorités de l'État ne devraient pas être considérées comme des OSC. Enfin, le GT-CS aborde la responsabilité des OSC, les membres les participants suggérant d'étendre la protection au-delà de la responsabilité civile et d'inclure certains aspects de la responsabilité pénale, afin de garantir que les OSC ne soient pas indûment pénalisées pour les actions de leurs membres ou de leurs dirigeants.

² Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe.

S'agissant du format de la mise à jour de la recommandation existante CM/Rec(2007)14, une fois adoptées, les recommandations ne peuvent pas être révisées ou mises à jour ultérieurement. En revanche, elles peuvent être remplacées par une nouvelle recommandation. Compte tenu des nombreuses mises à jour et modifications à apporter au texte existant, une nouvelle recommandation complète sera préférable, pour remplacer la recommandation CM/Rec(2007)14 dans tous ses aspects. Certains membres estiment qu'un exposé des motifs serait le bienvenu pour accompagner la nouvelle recommandation et expliquer plus en détail ses objectifs généraux et ses dispositions individuelles. Les membres du GT-CS discutent également des moyens de promouvoir efficacement le document une fois mis à jour, en augmentant sa visibilité et son applicabilité dans les Etats membres.

4. Note d'orientation sur la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe

Le Secrétariat rappelle la contribution de longue date de la société civile au Conseil de l'Europe et l'importance de renforcer cette participation. Si le rôle de la société civile varie selon les secteurs, la nécessité de protéger et de promouvoir l'espace de la société civile est de plus en plus reconnue, et récemment consacrée à la suite des décisions adoptées lors de la session 2019 du Comité des ministres à Helsinki et de la [Déclaration de Reykjavik](#) de 2023.

Le GT-CS examine le champ d'application de la note d'orientation, qui se limite aux activités des comités intergouvernementaux et des organes subordonnés, pour des raisons de similitude des missions générales et des méthodes de travail. Il serait plus difficile d'aborder la question de la participation de la société civile au niveau des bureaux extérieurs, par exemple, car ces derniers disposent d'une marge de manœuvre limitée dans leurs interactions avec les OSC en dehors de projets de coopération spécifiques. Les membres du GT-CS discutent néanmoins de la possibilité de garantir certaines normes minimales dans toutes les structures du Conseil de l'Europe (CdE). Les membres du GT-CS et les participants insistent fortement sur la transparence et l'accès à l'information. Ils soulignent l'importance d'améliorer l'accès de la société civile aux documents du CdE et abordent la question de la garantie de délais suffisants pour que les OSC puissent participer de manière significative aux processus du CdE. Certains membres et participants soulignent l'importance de règles claires et accessibles concernant les personnes pouvant être participant ou observateur auprès des activités du Conseil de l'Europe, ainsi que les distinctions dans leurs prérogatives.

Un autre point de discussion réside dans la différenciation entre les concepts d'« engagement » et de « participation ». Certains membres et participants soulignent l'importance de distinguer ces termes afin de clarifier les étapes de l'implication des OSC. L'engagement est décrit comme la prise de contact et l'interaction initiales, tandis que la participation est considérée comme l'implication réelle dans les structures et les processus du CdE.

La discussion aborde également le statut participatif des OSC au sein du Conseil de l'Europe, ses exigences et ses implications, certains participants appelant à des règles plus claires et à des pratiques plus cohérentes, ce qui nécessite des amendements à la Résolution CM/Res(2016)3 du Comité des Ministres sur le statut participatif des organisations internationales non gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe. Tout en discutant des diverses possibilités de participation des OSC et des mécanismes nationaux prospectifs qui pourraient servir d'inspiration, certains membres soulignent l'importance de consultations publiques régulières et de l'inclusion des OSC, dans la mesure du possible, tout au long du cycle d'élaboration des instruments juridiques. À cet égard, ils est également souligné des distinctions à faire entre la participation des OSC et celle des citoyens. Le concept de « participation civile » est mentionné comme couvrant les deux, et certains membres suggèrent que les consultations publiques soient ouvertes à la participation civile en général.

Le GT-CS discute également des besoins et des défis des OSC en matière de protection ; les membres et les participants abordent diverses questions de sécurité, en particulier pour les minorités et les autres groupes sous-représentés. Le groupe de travail estime que les besoins spécifiques des différents groupes devaient être pris en compte dans la mesure du possible, et des mesures pratiques telles que la présence d'interprètes en langue des signes lors des réunions et des événements sont suggérées.

En ce qui concerne les obstacles à la participation de la société civile, le GT-CS discute de la nécessité d'une collecte plus systématique de données sur les différents types d'obstacles et d'information supplémentaires sur les lacunes dans les pratiques actuelles d'engagement avec les OSC, ce qui est une condition préalable à toute mesure ciblée susceptible de répondre à ces préoccupations.

Enfin, le GT-CS établit un calendrier pour les commentaires et les révisions du projet de texte, avec des dates clés allant d'août à octobre 2024.

5. Contribution du CDDEM à l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2018\)11](#)

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a été chargé de préparer un rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, tandis que le CDDEM a été chargé de contribuer à cet examen. Le CDDH prépare actuellement le projet de rapport qui se concentrera sur les tendances générales de la protection et de la promotion de l'espace de la société civile sans effectuer d'analyse par pays. Ce rapport s'appuiera principalement sur les informations recueillies lors de la Conférence d'Helsinki sur la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, qui s'est tenue le 25 juin 2024. Au cours de l'été, le Secrétariat du CDDH rédigera le projet de rapport, qui sera examiné et adopté lors de la prochaine réunion du CDDH en novembre 2024. Ce projet sera communiqué au CDDEM.

Le CT-CS se penche sur la meilleure façon de contribuer au rapport d'examen, et plusieurs membres conviennent de soumettre des informations sur les meilleures pratiques dans leurs différents Etats concernant la législation, les politiques et les pratiques nationales qui protègent et promeuvent l'espace de la société civile. Pour faciliter la collecte d'informations, le Secrétariat préparera certaines questions relatives à la recommandation ; toutefois, les membres se concentreront sur les développements et les pratiques qui, à leur avis, méritent une attention particulière ou sont les plus pertinents pour démontrer les développements dans leur pays. En outre, le Secrétariat du CDDEM présenterait les conclusions récentes des rapports du Conseil d'experts de la COING sur la législation relative aux ONG afin de mettre en évidence les tendances dans l'espace juridique des OSC, telles que l'impact des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent/le financement du terrorisme et la stigmatisation des OSC.

Les commentaires seront à fournir avant la fin du mois de septembre afin qu'ils puissent être intégrés dans le rapport du CDDH. Le CDDEM pourrait également fournir des commentaires lors de la réunion du CDDH, mais un engagement plus précoce et plus interactif aura plus d'impact.

6. Prochaines étapes

Concernant la Recommandation actualisée [CM/Rec\(2007\)14](#) sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe, les membres du GT-CS conviennent de charger un expert, en collaboration avec le Secrétariat, de préparer une étude de faisabilité et d'analyser les concepts et propositions individuels discutés lors de la réunion du groupe de travail, ainsi que d'identifier les options possibles et les recommandations politiques à inclure dans la nouvelle recommandation. L'étude de faisabilité devrait être disponible pour examen lors de la 2^e réunion du GT-CS.

En ce qui concerne la note d'orientation sur la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe, les membres du GT-CS conviennent d'un calendrier détaillé pour les commentaires et les révisions, afin de permettre la finalisation du document pour la 2^e réunion plénière du CDDEM les 29-30 octobre 2024. Le GT-CS convient de fournir la première série de commentaires avant le 5 août. Ensuite, le Secrétariat achèvera la première révision du texte pour le 10 août. Le CDDEM fournira ensuite sa première série de commentaires d'ici le 6 septembre. La deuxième révision du texte par le Secrétariat devrait être achevée pour le 13 septembre. Ensuite, les commentaires des comités intergouvernementaux et de la COING seront recueillis et devront être remis avant le 27 septembre. Le GT-CS examinera ces commentaires et contributions lors de sa deuxième réunion qui se tiendra dans la semaine du 30 septembre au 4 octobre. La dernière étape du processus est la troisième révision du texte, qui doit être achevée et soumise au CDDEM pour le 10 octobre.

Pour la contribution du CDDEM au rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2018\)11](#) sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, les membres et participants du GT-CS fourniront leurs contributions d'ici le 25 septembre 2024. Le Secrétariat ajouterait les conclusions pertinentes des rapports du Conseil d'experts sur le droit des ONG et soumettrait la contribution au CDDH d'ici le 1er octobre 2024.

7. Date de la prochaine réunion

Les membres du GT-CS conviendront de tenir la 2^e réunion du groupe de travail le 2 octobre 2024 de 9h30 à 17h30 par visioconférence.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****MEMBERS / MEMBRES****ARMENIA / ARMENIE**

Ms Lilya AFRIKYAN, Coordinator of the "Open government partnership" Initiative, the Prime Minister's Office

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Peter ANDRE, Ministry of Interior, Senior Expert for Legal Affairs

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Edwin LEFEBRE, Deputy Director, Ministry of the Flemish Community, Agency for Home Affairs

Ms Séverine KARKO, Cheffe de programme, Cellule Elections et Participation, Service public de Wallonie, SPW Intérieur et Action sociale

Mr Rudi JANSEMME, Service public de Wallonie, SPW Intérieur et Action sociale

Mr Thomas APOLITO Service public de Wallonie, SPW Intérieur et Action sociale

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Edin DILBEROVIĆ, Secretary of the Ministry by authorization of the Minister, Ministry of Foreign Affairs of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Ms Desislava ILIEVA-BARIENTOS, state expert, Department "Prevention and protection from domestic violence, cooperation on ethnic and integration issues and interaction with civil society", Administration of the Council of Ministers for election

CYPRUS / CHYPRE

Ms Elena KAREKLA, Commissioner for Administration Officer, Ministry of Interior

CZECHIA / TCHEQUIE

Mr Pavel MIČKA, Head of the unit of the Government Council for Non-Governmental Non-Profit Organisations Office of the Government of the Czech Republic

ESTONIA / ESTONIE

Ms Minna HARJO

FINLAND / FINLANDE

Ms Anu JUVONEN, Advisory Board on Civil Society Policy (KANE)

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Nadine PIOLOT, Division H III 5 - Volunteering and Civil Society

GREECE / GRECE

Mr Georgios CHRYSAFIS, expert within the Department of Organisation and Functioning of Second Level of Local Government

Mr Dimitrios PONTIKAKIS, expert within the Department of Legal Entities of Local Government

ICELAND / ISLANDE

Ms Anna Gunnhildur ÓLAFSDÓTTIR, Specialist at the Ministry of Infrastructure

ITALY / ITALIE

Ms Sabrina UGOLINI, President of the Interministerial Committee for Human Rights, Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation

Ms Maja BOVA

LATVIA / LETTONIE

Ms Agnese VILDE, Director of International Organizations and Human Rights Department of the Ministry of Foreign Affairs

Mr Krišs Pauls KULNIEKS, Expert, Ministry of Foreign Affairs

Ms Kristiana ŠPŪLE, Expert, Ministry of Foreign Affairs

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Paulius SKARDŽIUS, Senior Adviser, Public Administration and Local Self-Government Policy Group, Ministry of the Interior

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Andrei STRAH, Deputy Secretary General of the Government, State Chancellery of the Republic of Moldova

Ms Lilia PASCAL, Head of the Human Rights and Cooperation with Civil Society Department

Ms Natalia POSTICA, Deputy Head of the Human Rights and Cooperation with Civil Society Department

Ms Daniela SORAHMETOV, main consultant

MONTENEGRO

Ms Bosiljka VUKOVIC-SIMONOVIC, Head of Division for the Council of Europe, Department for the OSCE and CoE/DG for Multilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Marijn ROMBOUTS, Expert, Ministry of the Interior

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Mr Jasmin HASANOVIKJ, Counselor, Council of Europe Unit, Ministry of Foreign Affairs

NORWAY / NORVEGE

Mr Vebjørn HEINES, Policy Director for Democracy and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

PORTUGAL

Ms Tânia MOURATO, Head of Department for Cooperation and Financial Affairs of the General, Directorate of Local Authorities

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Denisa OLTEANU, General Secretariat of The Romanian Government

Mr Dacian Axenta TOLEA, General Secretariat of The Romanian Government

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Jurij MEZEK, Senior Advisor, Ministry of Public Administration, Local Self-Government Service

Ms Maja KERŽAN SOKLIČ, Ministry of Public Administration, Directorate for Local Self-Government, Non Governmental Organisations and Political System

SPAIN / ESPAGNE

Ms Silvia NEGRO ALOUSQUE, Sous-directrice des Relations Européennes et Internationales du Ministère de la Politique Territoriale et de la Mémoire Démocratique

SWEDEN / SUEDE

Apologised for absence / Excusé

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Beat KUONI, Conseiller juridique, Chancellerie fédérale, juriste au sein de la Section des droits politiques

TÜRKIYE

Mr Mustafa ÇİFTÇİLER, Head of Department, Directorate General of Provincial Administration

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Cesare COLOMBO, Committee on Political Affairs and Democracy

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Niall SHEERIN, Centre of Expertise for Good Governance / Centre d'expertise sur la bonne gouvernance

CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Gerhard ERMISCHER, Chair of the INGOS Conference

Mr Roy VIRAH-SAWMY, European Platform for Democracy

*Rapport de réunion
[GT-CS(2024)5]*

COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS OF THE COUNCIL OF EUROPE / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Charlotte ALTENHÖNER-DION, Adviser to the Commissioner

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)

Ms Margo VORYKHAVA, Vice-Chair

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE

Ms Alessia VALENTINO, Legal Officer, European Commission, Directorate General for Justice and Consumers, Directorate C – Rule of Law, Fundamental Rights and Democracy, Unit C2 – Fundamental rights policy

Ms Elena HAIG, European Commission, Directorate General for Justice and Consumers, Directorate C – Rule of Law, Fundamental Rights and Democracy, Unit C2 – Fundamental rights policy

OBSERVERS / OBSERVATEURS

EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS / RESEAU EUROPEEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (ENNHRI/REINDH)

Mr Mattia CONCAS, Junior Human Rights Officer

Ms Katrien MEUWISSEN, Team Leader Human Rights

GUEST SPEAKER / INTERVENANT

Mr Jeremy McBride

SECRETARIAT

SECRETARIAT DU CDDEM / SECRETARIAT DU CDDEM

Ms Urška UMEK, Secretary of the CDDEM / Secrétaire du CDDEM

Mr Rémy WAGENHEIM, Project Officer / Chargé de projet

Ms Isabelle ETTER, Assistant / Assistante

OTHER SECRETARIAT / AUTRE SECRÉTARIAT

Ms Irena GUIDIKOVA, Head of the Democratic Institutions and Freedoms Department / Cheffe du Service des institutions démocratiques et des libertés

Ms Gisella GORI, Advisor on Strategy and Work Co-ordination, Directorate General of Democracy and Human Dignity / Conseillère en stratégie et coordination des activités, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

OTHER COUNCIL OF EUROPE PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

European Committee on Legal Co-Operation / Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Mr James D'AGOSTINO, Senior Lawyer, Office of the State Advocate, Malta

Youth Department / Service de la jeunesse

Ms Stephanie BUREL, Policy Advisor, Youth Policy Division / Conseillère politique, Politiques de Jeunesse

Ms Joanne HUNTING, Secretary to the Advisory Council on Youth

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Chloé CHENETIER

Mr Jean-Jacques PEDUSSAUD

Ms Lucie DEBURLET-SUTER

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

Lundi 8 juillet (9.30-13.00)		
1.	Ouverture de la réunion par le Secrétariat	
2.	Adoption de l'ordre du jour	[GT-CS(2024)OJ1 prov.]
3.	Tour de table	
4.	Mise à jour de la Recommandation CM(2007)14 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe	[CDDEM(2024)2F] [GT-CS(2024)2F]
Mardi 9 juillet (9.30-13.00)		
5.	Discussion des éléments d'une note d'orientation sur la participation de la société civile aux travaux du Conseil de l'Europe	[GT-CS(2024)1F]
6.	Discussion de la contribution du CDDEM à l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe.	
7.	Prochaines étapes	
8.	Autres questions	
9.	Date de la prochaine réunion	